

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2391

8 novembre 2010

SOMMAIRE

Alcantra S.à r.l.	114767	Meluna Investments S.à r.l.	114756
Anchorage IO II S.à r.l.	114727	Merrill Lynch Paris Nursing 1	114741
Bell Trask S.A.	114749	MGE Hamburg S.à r.l.	114756
Clas S.à r.l.	114725	MGE Moscow S.à r.l.	114756
Cofima Group S.A.	114745	MGE Neumunster Holdings S.à r.l.	114757
Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Phar- maceutiques	114755	MGE Objekt Berlin S. à r.l.	114757
GS Lux Debt Holdings II S.à r.l.	114754	MGE South of France S.à r.l.	114758
HEBE Holding S.A.	114722	MGE Spain S.à r.l.	114758
HEBE Holding S.A. SPF	114722	MGE Turkey S.à r.l.	114758
Infinity Liberty S.A.	114752	MG Naples Investor S.à r.l.	114756
ING ESCF Soparfi A S.à r.l.	114735	Mondo Luxembourg S.A.	114757
KBC Life Fund Management	114743	MPM S.A.	114759
KB Lux Special Opportunities Fund	114743	MPM S.A.	114758
Kilbroney Finance S.A.	114727	MSEOF Finance S.à r.l.	114759
Laranaga Holding S.A.	114749	Mytho S.A.	114760
Laranaga Holding S.A.	114745	Nanya S.A.	114762
Letty	114735	Nationwide Global Funds	114760
Linden Developpement S.A.	114768	Nosig S.A.	114763
Lorry-Rail S.A.	114749	NSV Holdings S.A.	114767
Lune d'Or S.à r.l.	114751	Nutritional Technology Development S.A.	114768
Luxholdco HCL S.C.A.	114748	OIRP Investment 9 S.à r.l.	114768
Luxunion S.A.	114751	Paris Nursing 1 S.à r.l.	114741
Malua S.à r.l.	114754	PG Airport Prague S.à r.l.	114759
Mantra International S.à r.l.	114755	Rubicon Finance Europe II S.A.	114756
Manus S.A.	114750	SIFC Development Holding S.à r.l.	114746
Manus S.A., S.P.F.	114750	Silver Spring Funds	114760
McArthurGlen Michelbau Neumunster Si- teco Sàrl	114753	Sirius Lux S.A.	114754
MDM Studio S.à r.l.	114755	Skipness S.A.	114766
Medicover Holding S.A.	114755	Spes Finance S.A.	114760
MedPro Services	114753	SUN-TEC S.A.	114765

**HEBE Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. HEBE Holding S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 40.208.

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «HEBE Holding S.A.», ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 40.208, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Echternach, en date du 24 avril 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 25 septembre 1992, numéro 427 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2359 du 26 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUARANTE MILLE (40.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Changement de la dénomination de la société de «HEBE Holding S.A.» en «HEBE Holding S.A. SPF».

3. Refonte totale des statuts pour les adapter à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF») et la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transformer la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «HEBE Holding S.A.» en «HEBE Holding S.A. SPF».

Troisième résolution:

L'assemblée décide la refonte totale des statuts pour les adapter à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF») et la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les statuts auront désormais la teneur suivante:

«Dénomination – Siège – Durée – Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société de gestion de patrimoine familiale sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination «HEBE Holding S.A. SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences, ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration du transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 151.200.-) représenté par QUARANTE MILLE (40.000) actions, d'une valeur nominale de TROIS EUROS SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (EUR 3,78.-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration – Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. La société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toute perte ou dommage (y compris, mais sans que cette énumération ne soit limitative, les frais judiciaires de n'importe quel litige) occasionnés par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, sauf le cas où lors de pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs en question n'est pas responsable pour négligence grave ou mauvaise administration. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition que rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un des administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites des ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tout les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures..

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale – Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution – Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Dispositions générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cet acte de capital est évalué à environ mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'entête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010130586/172.

(100149203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Clas S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.268.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the second of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Partners of the Company CSS S.à r.l., with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B with the number B 127.268, incorporated on March 20, 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1216 of June 20, 2007.

The Meeting is presided by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Lucie Ribeiro, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The partners present or represented, the proxies of the represented partners and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the partners, the proxies of the represented partners and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The Proxy forms of the represented partners after having been initialled «ne variateur» by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the entire capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed. The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole partner of "CLAS S.à r.l.";
- that the capital of the company is fixed at twelve thousand and five-hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each;
- that the Partner has decided the dissolution and liquidation of the Company further to the discontinuation of all activities;
- that the Partner declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;
- that the Copernico Latin America Strategic Fund, a company incorporated and existing under the Laws of the Cayman Islands, with its registered office at 67, Butterfield House, Fort Street, KY – Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registre de Grand Cayman under No. 4364 will be appointed as the liquidator of the company;
- that all assets have been realized and that the remaining assets pertaining to the Company will be distributed to the Partners on the basis of a prorata of their subscription;
- that all liabilities have been wound up and that liabilities of which the Partners would not have had knowledge on behalf of the Company will be due by the Partners on the basis of a pro rata of their subscription;
- That the Liquidator's statements have been checked by CAS Services SA, as the appointed "liquidation verifier" by the Partner of the Company; and which confirms the exactness of the Liquidator's report;
- That the Liquidation is deemed as being done and closed;
- That full and entire discharge is granted to the incumbent Managers for the performance of their duties;
- That the files and documents of the Company will remain kept at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, for a duration of five years;

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREAS the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of the deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le deux septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée CLAS S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 127.268, constituée en date du 20 mars 2007 suivant acte reçu par le Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1216 du 20 juin 2007.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Lucie Ribeiro, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les associés présents, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées «ne variateur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu' il est le seul associé de la société "CLAS S.à r.l.";
- Que le capital social est fixé à douze mille et cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;
- que l'associé a décidé de dissoudre et de déclarer la liquidation anticipée de la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;
- que Copernico Latin America Strategic Fund, une société du droit des Cayman Islands, ayant son siège social au 67, Butterfield House, Fort Street, KY – Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au Registre de Grand Cayman sous le numéro 4364 est nommée comme liquidateur de la Société;
- que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs restants deviendront la propriété des associés sur une base prorata de leur subscription;
- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers seront en charge de l'associé et/ou que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés; par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, l'associé assume irrévocablement l'obligation de les payer;
- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par CAS Services SA désignée par l'associé comme "vérificateur de la liquidation" qui confirme l'exactitude du rapport du Liquidateur;
- De sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à 2-8 avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, L. RIBEIRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38825. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130524/105.

(100149400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Kilboney Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.624.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour KILBONEY FINANCE S.A.

Intertust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130609/11.

(100149276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Anchorage IO II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.760.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master II, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 represented by its general partner Anchorage IO GP II, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

hereby represented by Ms. Petra Mala, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include

all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Anchorage IO II S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at 500,000.- EUR (FIVE HUNDRED THOUSAND EURO) represented by 20,000 (TWENTY THOUSAND) shares (parts sociales), of 25.- EUR (TWENTY-FIVE EURO) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Stapling of shares

The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

6.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. In such event each director shall be a class A director or a class B director.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of one class A director and of one class B director.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors, and if at least one class A director and one class B director are present or represented.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented, under the condition that at least one class A director and one class B director vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the

month of June, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master II, L.P.	20,000	500,000	100%	100%
TOTAL	20,000	500,000	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Five Hundred Thousand Euro (500,000.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand six hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by one class A director:

a. Anchorage Advisors, L.L.C, a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA;

and by two class B directors:

b. Mrs. Amiirah Romjhon, private employee, born on 15 February 1981 in Mauritius, (Republic of Mauritius), residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

c. Mrs. Saphia Boudjani, private employee, born on 4 March 1979 in Metz, (France), residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master II, L.P., une société exonérée des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 représentée par son general partner Anchorage IO GP II, L.L.C., une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

ici représentée par Mlle Petra Mala, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Anchorage IO II S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

6.6 - Parts sociales rattachées

Les parts sociales peuvent être rattachées à des instruments convertibles en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à un tiers est tenu de transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Dans l'éventualité où un associé détenant une ou plusieurs parts sociales renonce à une ou plusieurs parts sociales du capital de la Société suite à une vente, cet associé est obligé de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en fonction de ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et ce dernier est tenu de racheter les dits instruments convertibles, le cas échéant, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

6.7 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent Article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur des dites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^{ème} jour du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'Article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master II, L.P.	20.000	500.000	100%	100%
TOTAL	20.000	500.000	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de cinq cent mille EURO (500.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille six cents Euros.

Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par un gérant de classe A, à savoir:

a. Anchorage Advisors, L.L.C, une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA

et deux gérants de classe B, à savoir:

b. Madame Amiirah Romjhon, employée privée, née le 18 février 1981 à l'Île Maurice (République de Maurice), demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

c. Madame Saphia Boudjani, employée privée, née le 4 mars 1979 à Metz (France), demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MALA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41822. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010131217/425.

(100150222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Letty, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130611/10.

(100148969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

ING ESCF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.720.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-second of September.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING ESCF Soparfi B S.à r.l., with registered office at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21st September 2010, actually being registered with the Luxembourg Trade and Company Register, here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, with professional address in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg, on September 21st, 2010.

The prenamed proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "ING ESCF Soparfi A S.à r.l.".

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twenty thousand Euro (20,000.-EUR) represented by two hundred (200) parts of a par value of one hundred euro (100.-EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers. Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management, acquisition or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the corporate object of the Company. He has the social signature and is empowered to individually represent the Company in all matters, including but not limited to, court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Special majority matters. Notwithstanding Article 15, unless included in a business plan of the Company approved by the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, the manager may adopt any resolution relating to:

a. the entering into of a purchase or a sale or other binding agreement in respect of the acquisition or disposal of real estate property or a participation in the capital of another company or part thereof;

b. divestments that would constitute a factual termination of the enterprise or business of the Company;

c. being a party to legal proceedings, including conducting arbitration proceedings, with the exception of taking legal measures that cannot be delayed;

d. exercising the voting rights attributable to shares or similar rights held by the Company whereby approval is granted to the management of the relevant subsidiary, in respect of any of the abovementioned matters;

e. making an application for bankruptcy or suspension of payments of the Company or similar events under applicable law,

provided that the manager(s) has obtained the affirmative vote of the single partner, or as the case may be, the affirmative vote of more than fifty per cent (50%) of the shares present or represented at the general meeting of partners.

Art. 17. Events affecting the manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 19. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of partners.

20.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirtyfirst day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balancesheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 24. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The appearing party ING ESCF Soparfi B S.à r.l. declares to subscribe the whole capital.

All the two hundred (200) parts have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.-EUR) per part by a contribution in cash of twenty thousand euro (20,000.-EUR).

As a result, the amount of twenty thousand Euro (20,000.-EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2010.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The single partner, acting in place of the general meeting of the partners, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at one (2) the number of managers of the Company, to appoint IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, registered at the Register de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under the number B 136.171 and Mr Nicolas Schreurs, employee, born in BKnokke-Heist, on December 3rd, 1970, with professional address in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, as managers of the Company for an unlimited duration and to entrust them with the powers set forth in article 16 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set the registered office at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING ESCF Soparfi B S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée pardevant le notaire instrumentaire en date du 21 septembre 2010, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège social au L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée conféré à Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «ING ESCF Soparfi A S.à r.l.».

Art. 3. Objet. La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, à l'exception des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20,000.-EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs. Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion, d'acquisition et de disposition concernant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet social de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter individuellement la Société dans tout ses actes et en particulier, mais non exclusivement, en justice soit en demandant, soit en défendant.

Art. 16. Majorité Spéciale. Exception faite de l'Article 15 et sauf si spécifiquement inclu dans un plan d'affaires de la Société approuvé par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra adopter toute résolution concernant:

a. la conclusion d'un contrat d'achat, de vente ou toute autre convention obligatoire relative à l'acquisition ou à la vente de tout ou partie d'une filiale ou d'un bien immobilier ou relative à la participation totale ou partielle dans le capital social d'une autre société;

b. tout désinvestissement qui constituerait de fait un événement à mettre fin à l'entreprise ou aux affaires de la Société;

c. la constitution en tant que partie à une procédure judiciaire, y inclus la conduite de procédures d'arbitrage, avec exception des mesures légales qui ne peuvent pas être retardées;

d. l'exercice de droits de votes attribuables aux actions ou autre droits similaires détenus par la Société lorsque l'approbation est donnée à la gestion de ladite filiale dans le cas des actes mentionnés ci-dessus;

e. la déclaration de faillite ou de cessation de paiement de la Société ou tout évènement similaire prévu par la loi;

sous réserve que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ait obtenu le vote positif de l'associé unique ou, le cas échéant, le vote positif de plus de cinquante pourcent (50%) des parts présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés.

Art. 17. Événements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout évènement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

La société comparante ING ESCF Soparfi B S.à r.l., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les deux cents (200) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cents euros (100.-EUR) par part par un apport en liquide de vingt mille euros (20,000.-EUR).

Le montant de vingt mille euros (20,000.-EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

114741

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée IREIM Services (Luxembourg) PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 136 171 et Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, né à B-Knokke-Heist, le 3 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey. Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 16 des statuts de la Société.

2. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey .

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41873. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010130596/333.

(100149093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

**Paris Nursing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Merrill Lynch Paris Nursing 1).**

Capital social: EUR 576.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.991.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Merrill Lynch Paris Holdings, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 129988,

here represented by Mr Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole partner of Merrill Lynch Paris Nursing 1 (the "Company"), a société à responsabilité limitée under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 129991, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on July 2nd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 6th, 2007 under number 1903. The

articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated December 30th, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 15th, 2010 under number 552.

The sole partner holds all the twenty-three thousand fifty-nine shares (23.059) shares of twenty-five Euro each, representing the entire share capital of five hundred seventy-six thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 576.475.-).

The sole partner requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to accept the resignation of the category A manager John KATZ, having its professional address at 4, World Financial Center, USA,-NY 10080 New York and to grant him entire discharge for the execution of his mandate as of September 10th, 2010.

The sole partner decides to appoint as new class A manager as of September 10th, 2010 for an unlimited period:

-Markus LEHNER, financial analyst, born on October 5th, 1976 in Ludwigshafen am Rhein (Germany), residing professionally in Dammstrasse 19, CH -6301 Zug, Switzerland.

Second resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from Merrill Lynch Paris Nursing 1 to Paris Nursing 1 S.à r.l. and to consequently amend article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of Paris Nursing 1 S.à r.l.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Merrill Lynch Paris Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B129988,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de Merrill Lynch Paris Nursing 1 (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 2 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 septembre 2007 sous le numéro 1903. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire 30 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 mars 2010 sous le numéro 552.

L'associé unique détient toutes les vingt-trois mille cinquante-neuf (23.059) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital social de cinq cent soixante-seize mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 576.475.-), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'associé unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant de catégorie A, John KATZ, demeurant professionnellement à 4, World Financial Center, USA,-NY 10080 New York, et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu' au 10 septembre 2010.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant de classe A à partir du 10 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

- Markus LEHNER, analyste financier, né le 5 octobre 1976 à Ludwigshafen am Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement à Dammstrasse 19, CH -6301 Zug, Suisse

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de Merrill Lynch Paris Nursing 1 en " Paris Nursing 1 S.à r.l." et de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de Paris Nursing 1 S.à r.l.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41010. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131395/99.

(100149669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

KBC Life Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC LIFE FUND MANAGEMENT.

Signatures

Référence de publication: 2010130607/11.

(100149081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

KB Lux Special Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 64.347.

L'an deux mille dix, le dix-sept août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 64.347 et constituée suivant acte notarié en date du 19 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 484 du 1^{er} juillet 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 août 2003, publié au Mémorial numéro 964 du 19 septembre 2003.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures.

Monsieur Joao Da Costa, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg-Ville, est élu président de l'Assemblée.

Monsieur Rudy Hoylaerts, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg-Ville, est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Maddy Roose, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice contenant l'ordre du jour publié dans le D'Wort, Tageblatt et le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date des 16 juillet 2010 et 2 août 2010.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 441.578 actions en circulation, 73.281 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 7 juillet 2010 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Approbation de la dissolution de la SICAV.

2. Nomination de BDO Tax & Accounting représenté par Monsieur Pierre Lentz et Monsieur Murad Ikhtiar en tant que liquidateur de la SICAV.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

BDO Tax & Accounting, société anonyme, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, représentée par Messieurs Pierre Lentz et Monsieur Murad Ikhtiar

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. DA COSTA, R. HOYLAERTS, M. ROOSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36992. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130606/67.

(100149306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Cofima Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.555.

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère pour compte de la société anonyme "COFIMA GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155555, en date du 17 septembre 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2010, relation: LAC/2010/40804, déposé en date du 23 septembre 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L100144476, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE:

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

Les 5.000 (cinq mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée	4.998	49.980,-
2. Monsieur Luc HANSEN, prénommé	1	10,-
3. Monsieur Guy HORNICK, prénommé	1	10,-
TOTAUX	<u>5.000</u>	<u>50.000,-</u>

AU LIEU DE:

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

Les 5.000 (cinq mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée	4.998	49.800,-
2. Monsieur Luc HANSEN, prénommé	1	100,-
3. Monsieur Guy HORNICK, prénommé	1	100,-
TOTAUX	<u>5.000</u>	<u>50.000,-</u>

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout ou cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41732. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Conny SCHUMACHER.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010131752/41.

(100149775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Laranaga Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.132.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010.

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A., Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

LARANAGA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2010130616/18.

(100148875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 70.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.

Before Maître HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on May 21, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

AIG Real Estate Opportunity X – South Korea, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 277 Park Avenue, 46th Floor, New York, NY 10172, United States of America, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 20, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine million Korean Won (KRW 9,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty-one million Korean Won (KRW 61,000,000) to an amount of seventy million Korean Won (KRW 70,000,000) by the issuance of nine (9) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of five hundred sixteen thousand four hundred and seventy-six Korean Won (KRW 516,476.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine million Korean Won (KRW 9,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty-one million Korean Won (KRW 61,000,000) to an amount of seventy million Korean Won (KRW 70,000,000) by the issuance of nine (9) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for nine (9) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to seven thousand nine hundred and fifty United States Dollars and twenty-seven Cents (USD 7,950.27), being the equivalent of nine million five hundred sixteen thousand four hundred and seventy-six Korean Won (KRW 9,516,476.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,197, of which nine million Korean Won (KRW 9,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and five hundred sixteen thousand four hundred and seventy-six Korean Won (KRW 516,476.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of seven thousand nine hundred and fifty United States Dollars and twenty-seven Cents (USD 7,950.27), being the equivalent of nine million five hundred sixteen thousand four hundred and seventy-six Korean Won (KRW 9,516,476.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at seventy million Korean Won (KRW 70,000,000) represented by seventy (70) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

AIG Real Estate Opportunity X – South Korea, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 277 Park Avenue, 46th Floor, New York, NY 10172, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions de Won coréens (KRW 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-et-un millions de Won coréens (KRW 61.000.000,-) à un montant de soixante-dix millions de Won coréens (KRW 70.000.000,-), par l'émission de neuf (9) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de cinq cent seize mille quatre cent soixante-seize Won coréens (KRW 516.476,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions de Won coréens (KRW 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-et-un millions de Won coréens (KRW 61.000.000) à un montant de soixante-dix millions de Won coréens (KRW 70.000.000,-), par l'émission de neuf (9) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire neuf (9) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à sept mille neuf cent cinquante dollars américains et vingt-sept cents (USD 7.950,27) équivalant à neuf millions cinq cent seize mille quatre cent soixante-seize Won coréens (KRW 9.516.476-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.197, dont neuf millions de Won coréens (KRW 9.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et cinq cent seize mille quatre cent soixante-seize Won coréens (KRW 516.476-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de sept mille neuf cent cinquante dollars américains et vingt-sept cents (USD 7.950,27) équivalent à neuf millions cinq cent seize mille quatre cent soixante-seize Won coréens (KRW 9.516.476-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-dix millions de Won coréens (KRW 70.000.000,-) représenté par soixante-dix (70) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34029. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131481/140.

(100149701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Luxholdco HCL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.444.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxholdco HCL S.C.A.

Signatures

Référence de publication: 2010130614/11.

(100149420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Bell Trask S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 71.907.

—
Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 15 septembre 2010

1. L'assemblée prend acte des démissions de Madame Joëlle WURTH et de Madame Laurence STOCK de leur mandat d'administrateur en date du 17 juillet 2007

2. Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- DELLMORE ESTATE LTD, inscrite au Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le n° 5891273, sise au 5, Blackhorse Lane, GB - E17 6DS London, dûment représentée par Monsieur Cédric GRAUWELS, demeurant 4, Golo Bardo Street, Apt. 6, 1000 Sofia, Bulgarie.

- CHASECALM LIMITED, inscrite au Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le n° 5793734, sise au 5, Blackhorse Lane, GB - E17 6DS London, dûment représentée par Monsieur Cédric GRAUWELS, demeurant 4, Golo Bardo Street, Apt. 6, 1000 Sofia, Bulgarie.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Cédric GRAUWELS, demeurant 4, Golo Bardo Street Apt. 6, 1000 Sofia, Bulgarie est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

4. Conformément à la loi sur les sociétés commerciales, le mandat du commissaire aux comptes ne peut dépasser 6 ans, il y a donc lieu de modifier la durée de son mandat.

Le commissaire aux comptes, TRUETYPE INVESTMENTS LIMITED, société inscrite au Registrar of Companies and Official Receiver Nicosia sous le n° HE 114883, sise au 9, Gladstonos, 1st floor, Flat/office 102, CY - P.C. 3022 Limassol est nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010132293/28.

(100149636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Laranaga Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.132.

—
Les Bilan aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130617/9.

(100148876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Lorry-Rail S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II».

R.C.S. Luxembourg B 116.141.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2010

Les actionnaires de la société LORRY-RAIL S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

L'assemblée générale constatant que le mandat du réviseur d'entreprise de:

- DELOITTE S.A., ayant son siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf

est arrivé à échéance, décide le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de un an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Bettembourg, le 20 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010130619/16.

(100149183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

**Manus S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Manus S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.954.

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MANUS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 septembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C de 1988, numéro 332, page 15897 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 469 du 21 juin 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination de la Société en «MANUS S.A., S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3) Rajout à l'article 5 des statuts de l'alinéa suivant: «Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

4) Suppression des mots «et le commissaire réunis» dans le troisième alinéa de l'article 7 des statuts.

5) Suppression de l'article 16 des statuts et renumérotation des articles suivants.

6) Suppression des mots «sous l'approbation du ou des commissaires» dans le dernier alinéa de l'article 25 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en MANUS S.A., S.P.F. et de modifier l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «MANUS S.A., S.P.F.» .»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 4. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 5 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

L'article 5 des statuts aura donc la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital de la société est fixé à EUR 320.000.-(trois cent vingt mille euros) représenté par 700 (sept cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer «et le commissaire réunis» dans le troisième alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 16 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire et de renuméroter les articles suivants.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les mots «sous l'approbation du ou des commissaires» dans le dernier alinéa de l'article 25 des statuts (nouvel article 24) qui aura donc la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33541. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010130629/83.

(100149437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Lune d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 18, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 143.733.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010130620/10.

(100149083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Luxunion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 4.906.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXUNION S.A.

Référence de publication: 2010130622/10.

(100148964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Infinity Liberty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.202.

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INFINITY LIBERTY S.A." (numéro d'identité 1999 22 35 848), avec siège social à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 104.202, constituée sous la dénomination de "MOBICAR S.A." suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 192 du 6 mars 2000 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 53 du 8 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul DENDOOVEN, administrateur de sociétés, demeurant à Ostende (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy et modification subséquente des premiers alinéas des articles 2 et 16 des statuts de la société.

2) Insertion à l'article 6 des statuts d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

3) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle du délégué du conseil."

4) Démission des sociétés "TOTAL SOLUTIONS 01" et "TRADINIC COMPANY 01" comme administrateurs, de Monsieur Paul DENDOOVEN comme administrateur-délégué et de la société "DELAWARE AGENT SERVICES" comme commissaire aux comptes et décharge à leur donner.

5) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy et en conséquence de modifier:

a) le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}**. Le siège social est établi à Pétange."

b) le premier alinéa de l'article 16 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16. al. 1^{er}**. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures à Pétange au siège social ou à tout endroit à désigner par les convocations."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 6 des statuts un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle du délégué du conseil."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés "TOTAL SOLUTIONS 01" et "TRADINIC COMPANY 01" comme administrateurs et de Monsieur Paul DENDOOVEN comme administrateur-délégué et de leur donner décharge de leurs fonctions.

L'assemblée constate que Monsieur Paul DENDOOVEN est désormais administrateur unique de la société, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société "DELAWARE AGENT SERVICES" comme commissaire aux comptes et de lui donner décharge de sa fonction.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société, la société à responsabilité limitée "CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à.r.l.", avec siège social à L-4751 Pétange, 165a, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DENDOOVEN, J.M.WEBER, RENTMEISTER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3240. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 septembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010132325/88.

(100149643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

McArthurGlen Michelbau Neumunster Siteco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.284.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McArthurGlen Michelbau Neumunster Siteco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130624/11.

(100149135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

MedPro Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beaugard.

R.C.S. Luxembourg B 118.600.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130625/10.

(100149310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Malua S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2631 Luxembourg, 1, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.200.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010130627/10.

(100149273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Sirius Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 78.704.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 15 juin 2010 que:

Les mandats des trois administrateurs:

- Mme Claire-Lise WARNIER, née le 10.01.1953 à Fribourg (Suisse), demeurant à F-75007 Paris, 142, rue de Grenelle (nouvelle adresse);

- Mme Michèle TISCHHAUSER, née le 02.05.1952 à Zürich (Suisse), demeurant à CH-1212 Grand-Lancy, 7, chemin des Champs-Gottreux (nouvelle adresse);

- et Mme Marika BICHSEL, née le 25.07.1953 à Zürich (Suisse), demeurant à CH-1018 Lausanne, 54, rue du Petit Flon; sont reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

La mandat de l'administrateur délégué Mme Claire-Lise WARNIER, née le 10.01.1953 à Fribourg (Suisse), demeurant à F-75007 Paris, 142, rue de Grenelle (nouvelle adresse), est reconduit pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

M. Léon WARNIER, né le 07.07.1955 à Micheroux (Belgique), demeurant à F-75007 Paris, 142, rue de Grenelle, est nommé administrateur pour une durée de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010131696/23.

(100149147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

GS Lux Debt Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.676,76.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.038.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 16 septembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.

- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 2 août 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Gerard MEIJSEN, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010132319/23.

(100149706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Mantra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANTRA INTERNATIONAL S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130628/11.

(100149263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

MDM Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 85, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 139.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130630/10.

(100149448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Medicover Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 59.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010130631/10.

(100149342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Pharmaceutiques, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.772.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé le 27 septembre 2010 de:

- renouveler avec effet immédiat les mandats des membres du conseil d'administration pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- renouveler le mandat du réviseur d'entreprises pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Ainsi, les membres du conseil d'administration sont:

- Halsey Sàrl représenté par Christophe Gammal, administrateur de classe B;
- Kristel Segers, administrateur de classe B;
- Stefanos J. Marinopoulos, administrateur de classe A;
- Panagiotis D. Marinopoulos, administrateur de classe A.

et le réviseur d'entreprises est:

PricewaterhouseCoopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131307/22.

(100149584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Meluna Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MELUNA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130632/11.

(100148986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

MG Naples Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.966.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MG Naples Investor S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130634/11.

(100149174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

MGE Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.961.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Hamburg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130635/11.

(100149202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

MGE Moscow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.949.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Moscow S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130636/11.

(100149252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Rubicon Finance Europe II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.217.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 septembre 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Mark RATTIGAN, directeur, demeurant professionnellement au 3. étage, 33 Cavendish Square, Londres W1G 0PW, Royaume-Uni, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010131452/21.

(100149750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

MGE Neumunster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.362.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Neumunster Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130637/11.

(100149404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

MGE Objekt Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.036.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Objekt Berlin S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130638/11.

(100149176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Mondo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.500.000,00.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 16.619.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 2 août 2010 que:

- le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Fernando Elio Stroppiana en tant que Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

- Monsieur Maurizio Stroppiana a été nommé en tant que Président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société de l'année 2012;

- Monsieur Federico Stroppiana, né le 15 janvier 1970 à Alba (Italie), demeurant à H2V 2V8 Outremont, Québec (Canada), a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010131662/21.

(100149070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

MGE South of France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.951.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE South of France S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130639/11.

(100148995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

MGE Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.721.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Spain S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130640/11.

(100149177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

MGE Turkey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.361.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Turkey S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130641/11.

(100149410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

MPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.679.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 septembre 2010

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2013:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 27 septembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2010.

Est nommé Président du conseil d'administration,

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130644/26.

(100149375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

PG Airport Prague S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.818.

—
Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1139 en date du 8 mai 2008 modifié pour la dernière fois par devant le meme notaire en date du 5 août 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1776 en date du 15 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

PG Airport Prague Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2010130681/17.

(100149488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

MPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.679.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130645/10.

(100149444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.805.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} octobre 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010130646/15.

(100149461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Spes Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 127.559.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Spes Finance SA qui s'est tenue à Luxembourg le 30 septembre 2010.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de remplacer l'administrateur Roberto Cappelletti par Monsieur Benoit Dayer, né le 21 juillet 1954 à Hérémence, Suisse, et résident professionnellement au 38, Quai Gustave Ador, CH-1207 Genève, Suisse.

Le mandat de Monsieur Benoit Dayer prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012

Le nouveau conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

- Marco Sterzi, né le 10 novembre 1964 à Milan, Italie, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

- Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

- Benoit Dayer, né le 21 juillet 1954 à Hérémence, Suisse, avec adresse professionnelle au 38, Quai Gustave Ador, CH-1207 Genève, Suisse,

Commissaire aux comptes:

- Francesca Docchio, née le 29 mai 1971 à Bergame, Italie, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2010131188/29.

(100148687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Mytho S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.536.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59772 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130647/10.

(100149460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

**Silver Spring Funds, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Nationwide Global Funds).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.629.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of July

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Nationwide Global Funds (the "Company"), a public limited company qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 75 629 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden, public notary residing in Luxembourg, dated 9 May 2000, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 426 on 15 June 2000. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 29 September 2003 by a deed of Maître Henri Hellinckx, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1278 on 2 December 2003.

The meeting was opened at 10:00 am (Luxembourg time), under the chairmanship of Ms. Gaëlle Schneider, lawyer, residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr. Jérôme Lasserre, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Evelyne Denis, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

1) Change of the denomination of the Company From 'Nationwide Global Funds' into 'Silver Spring Funds' and restatement of article 1 "Name" of the articles of incorporation of the Company, to be read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "Silver Spring Funds" (hereinafter the "Company").”

2) Miscellaneous;

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III. That pursuant to article 70 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies a convening notice to the present meeting was sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on 13 July 2010;

IV. That, according to the attendance list, out of 4,552,153.179 shares in issue, 4,552,149.233 shares are present or represented.

V. That the quorum of shareholders as required by law to decide on item I. is present or represented at the present meeting;

VI. That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting (hereinafter the «General Meeting»), after deliberation, took the following resolution:

Resolution I

The General Meeting decides to:

- change the denomination of the Company from 'Nationwide Global Funds' into 'Silver Spring Funds', and
- amend article 1 "Name" of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "Silver Spring Funds" (hereinafter the "Company").”

The resolution was taken by 100 percent of the shares.

There being no further business on the Agenda, the General Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille dix, le vingt deux juillet

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nationwide Global Funds (la "Société"), une société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75 629, constituée suivant acte notarié de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2000 et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 426 du 15 juin 2000. Les statuts de la Société ont été pour la dernière fois modifiés le 29 septembre 2003 suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1278 du 2 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de M^{elle} Gaëlle Schneider, avocat à la cour, professionnellement résidant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mr. Jérôme Lasserre, avocat, professionnellement résidant à Luxembourg.

L'assemblée élit Mme Evelyne Denis, employée, professionnellement résidant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la Société de 'Nationwide Global Funds' en 'Silver Spring Funds' et modification de l'article 1 «Dénomination» des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "Silver Spring Funds" (ci-après la "Société").»

2) Divers;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

III. Que conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales les convocations à la présente assemblée ont été envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs le 13 juillet 2010;

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur 4.552.153,179 des actions de la Société en circulation, 4.552.149,233 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée;

V. Que le quorum requis selon la législation est présent ou représenté à la présente assemblée;

VI. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale (ci-après l' «Assemblée Générale») prend la résolution suivante:

Résolution I

L'Assemblée Générale décide de:

- Changer la dénomination de la Société de 'Nationwide Global Funds' à 'Silver Spring Funds', et
- Modifier l'article 1 «Dénomination» des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "Silver Spring Funds" (ci-après la "Société").»

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes français et anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SCHNEIDER, J. LASSERRE, E. DENIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33533. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010130648/110.

(100149432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Nanya S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.844.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130649/9.

(100149085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Nosig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.668.

In the year two thousand and ten, on the second day of September,

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Nosig S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.668, and having its registered office at 412F, Route d'Esch, L1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on 25 February 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 448 on 26 June 2000 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting was opened at 10:00 a.m. with Ms Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Yan Yang, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
3. Miscellaneous in connection with items 1 to 2 above.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is validly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the meeting discussed the agenda and, after having deliberated, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder hereby decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676 and having its registered office at 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind in its sole discretion. Subject to any applicable laws, such distribution may take the form of interim payments out of surplus of the winding-up.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed this deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux septembre,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nosig S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.668, et ayant son siège social à 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 448 du 26 juin 2000 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée s'est ouverte à 10:00 heures sous la présidence de Madame Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Yan Yang, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Saskia Leal Keijzer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers en connexion avec les points 1 à 2 ci-dessus.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et leur nombre d'actions figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée au même moment par les autorités de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social ouvrant droit au droit de vote étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social ouvrant droit au vote est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'unique associé décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'unique associé décide de nommer comme liquidateur AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676 et ayant son siège social au 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'actionnaire unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Gauzès, Y. Yang, S. Keijzer et H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39560. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130651/122.

(100149425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

SUN-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

R.C.S. Luxembourg B 103.632.

L'an deux mille dix.

Le deux septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous la dénomination de SUN-TEC S.A., avec siège social à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 103.632,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 08 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1321 du 27 décembre 2004.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Antonio José DA SILVA FERREIRA, directeur commercial, demeurant à L-4437 Soleuvre, 81, rue de Differdange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SIX CENTS (600) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (€ 75.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker,

Modification afférente de l'article 3 des statuts;

2) Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

3) Modification du quatrième alinéa de l'article sept (7) des statuts comme suit:

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

Suite à cette décision l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Mamer.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six (6) des statuts comme suit:

Art. 6. 1^{er} alinéa. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article sept (7) des statuts comme suit:

Art. 7. 4^{ème} alinéa. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Da Silva, Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010130733/73.

(100149292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Skipness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.604.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 02 septembre 2010

«Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.»

Bertrange, le 02 septembre 2010.

Pour SKIPNESS S.A.

Référence de publication: 2010130723/15.

(100149255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

NSV Holdings S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.327.

—

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique en date du 24 Septembre 2010

Mme Mireille Herbrand., dont l'adresse professionnelle est au 17 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été re-nommée comme commissaire de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

NSV Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2010130652/14.

(100149224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.**Alcantra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8833 Wolwelange, 10, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 96.044.

—

L'an deux mil dix, le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul DIEDERICH, comptable, demeurant professionnellement à L- 8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid, agissant en nom et pour compte de:

- Madame Maria Teresa PERES DE MELO DE JESUS, vve de Monsieur Rui Manuel MARTINS CORREIA, née le 29 décembre 1957 à Carnaxide/Oeiras (P), demeurant à L- 8833 Wolwelange, 10, rue de l'Eglise,

- en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

agissant en sa qualité d'associée unique (suite à 2 cession de parts sous seing privé) de la société "ALCANTRA S.à r.l.": (RCS Luxembourg B No 96.044) avec siège à L-7765 Bissen, 1, rue de la Chapelle, constituée suivant acte notarié du 29 septembre 2003, publié au Mémorial C No 1110/2004.

Lequel comparant, ès-qualifié a requis le notaire d'acter les changements suivants:

1) suite aux cessions de parts Madame Maria Teresa PERES DE MELO DE JESUS est devenue l'unique associée de la prédite société et en conséquence la société est devenue une société unipersonnelle.

La nouvelle associée décide:

1) Transfert du siège social

Le siège est transféré à L- 7765 Bissen, 1, rue de la Chapelle à L- 8833 Wolwelange, 10, rue de l'Eglise et l'article 2 première phrase est modifié comme suit:

Art. 2. première phrase. Le siège de la société est établi sur le territoire de la Commune de Rambrouch.

2) Gérance

Suite au décès de Monsieur Rui Manuel MARTINS CORREIA; Madame Maria Teresa PERES DE MELO DE JESUS, préqualifiée, est nommée gérante unique.

La société est valablement engagée par la signature de la gérante.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DIEDERICH, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11229. Reçu: soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 24 septembre 2010.

Georges d'HUART

Référence de publication: 2010132287/40.

(100149723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Nutritional Technology Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.116.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

NUTRITIONAL TECHNOLOGY DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2010130653/14.

(100148877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Linden Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.865.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 août 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 août 2010, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

LINDEN DEVELOPPEMENT S.A.

François Georges

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010131383/22.

(100149572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

OIRP Investment 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

•

Référence de publication: 2010130667/13.

(100149386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.
